à 310 jours dans l'année, et dans d'autres de 290 seulement pour les hommes; quant aux travaux avec les attelages, ils ne dépassent guère 260 jours avec les chevaux dans les fermes les mieux dirigées et 130 à 140 jours pour les bœufs travaillant alternativement.

La *durée de la journée de travail* n'est pas fixée partout de la même manière et change avec les saisons. Dans quelques pays elle est de 10 heures et dans d'autres de 12 pendant l'été; de 9 et 10 1/2 heures en automne et de 7 à 8 en hiver, non-compris les heures de repas. Le commencement et la fin de cette journée, l'époque, le nombre et la durée des repas sont également variables dans chaque contrée, et il est difficile à ce sujet de s'écarter des usages du canton qu'on habite.

La *force et l'énergie des travailleurs.* Nous avons déjà dit que les populations présentaient de grandes différences sous ce rapport, et il serait impossible et quelquefois injuste d'exiger de certaines d'entre elles une quantité de travail égale à celle que d'autres peuvent fournir; mais il faut que cette infériorité soit bien constatée et due à des circonstances locales, au climat ou à la constitution des individus et non pas à des habitudes d'indolence et d'inertie, à un mauvais emploi que les travailleurs font de leur temps ou une économie mal entendue de leurs forces.

Quoi qu'il en soit, l'expérience a fait connaître d'une manière assez précise la *quantité de travail* qu'on doit attendre, dans des circonstances ordinaires, des efforts musculaires d'un homme de stature et de taille moyennes quand il est appliqué à des travaux proportionnés à ses forces et à sa capacité et dirigé de manière à en retirer le plus grand effet utile. Ce sujet, l'un des plus intéressans dans l'économie administrative d'un domaine, devant être traité plus au long dans le tit. IV, et d'ailleurs, diverses notions qui s'y rattachent se trouvant répandues dans les chapitres où l'on s'occupe de l'organisation des attelages, nous terminerons ici les détails où nous sommes entrés sur les causes qui, dans les travaux de culture, peuvent accroître ou diminuer le nombre des serviteurs à gages dont on a besoin sur un établissement.

2° *Travaux manuels et accessoires.*

Les travaux manuels et accessoires autres que ceux de culture que nécessite l'exploitation d'un domaine sont assez multipliés et consistent parfois en détails qu'il est difficile d'évaluer, et pour lesquels il faut consulter l'expérience et les usages locaux, quand on veut connaître le nombre des travailleurs qu'il faut y appliquer. Voici quelques faits propres à éclaircir ce sujet :

Le nombre de têtes de *gros bétail* que peut soigner un serviteur dépend de la disposition des étables, qui rendent le service plus ou moins facile; de la manière de préparer et distribuer les alimens et de l'éloignement des lieux où il faut aller les chercher; de l'espèce de bétail qui peut être composé de vaches laitières, de bœufs d'engrais, de bétail d'élève; de la race des animaux qui consomment plus ou moins et donnent plus ou moins de lait; des habitudes du pays, de l habileté, de l'activité et du sexe des serviteurs, etc.— Un habile marcaire suisse soigne, nourrit et trait 18 à 20 vaches et fauche de plus une partie de leur nourriture en vert et aide à son transport.— Une vachère, dans la plupart des pays, ne peut donner ses soins à plus de 12 à 14 vaches. Dans la belle ferme-modèle de Hohenheim, dans le Wurtemberg, où l'on compte 60 vaches, il y a 2 hommes pour traire, faire le beurre et le fromage, travailler le fumier, soigner les veaux, et 2 autres serviteurs dont un jeune garçon pour distribuer les alimens, les hacher au besoin, panser les vaches, nettoyer les étables et qui participent en outre aux travaux des champs pour récolter les fourrages: au total, 4 hommes, ou un individu pour 15 vaches. — Une vachère qui ne soigne que 10 vaches doit en outre s'occuper à d'autres travaux, soit à la basse-cour, soit au jardin, soit à la culture ou à la préparation des plantes industrielles. — Une servante suffit pour 30 têtes de bétail dans les 2 premières années de leur existence. — Un vacher fauche la nourriture verte en été et hache celle en hiver pour 48 à 50 vaches ou 100 à 120 jeunes bêtes. — Un bouvier conduit au pâturage 25 à 30 têtes de gros bétail, et le double s'il est assisté par un jeune homme, ou avec l'aide d'un bon chien. — Les bêtes d'engrais exigent plus de travail pour transporter, hacher, cuire et distribuer leurs alimens; un homme ne peut guère en soigner au-delà de 10.

Un *berger* conduit, soigne et nourrit aisément tant à l'étable qu'au pâturage 160 à 170 têtes. Dans les grands troupeaux, et suivant la nature des pâturages, on peut lui confier 200 à 300 têtes et parfois davantage.

Un *porcher*, dans les établissemens bien dirigés, conduit et soigne aisément de 30 à 60 porcs.

Les autres travaux dans un établissement sont : 1° Les *travaux manuels*, tels que binages, buttages, sarclages, etc., et dont l'importance est toujours d'autant plus grande que la ferme est plus petite et la culture plus riche et mieux entendue. On connaît assez bien dans chaque pays la quantité de travail de ce genre que peut faire un homme, une femme ou un enfant. 2° Les *charrois* pour le transport des denrées aux marchés, pour celui du combustible pour chauffage, des matériaux pour construction et réparations, etc. Il est facile, d'après le poids de ces objets et la distance où il faut les transporter, d'évaluer ces travaux en journées d'hommes et d'animaux, comme nous le verrons plus tard. 3° Les *travaux d'amélioration*, qui se font ordinairement sur un devis préalable qui règle à l'avance le nombre des travailleurs qui devront y prendre part.

Enfin, dans les grands établissemens il y a aussi des serviteurs spécialement chargés des *travaux du ménage*. Leur nombre ne peut être déterminé, et change suivant les besoins ou la fortune de l'entrepreneur.

On a quelquefois cherché à évaluer le nombre des individus, soit serviteurs, soit manouvriers qu'il convient de réunir sur une ferme pour les travaux de toute espèce, en prenant pour base l'étendue superficielle de cette ferme et son mode d'exploitation; mais cette manière est trop sujette à erreur pour qu'on puisse y avoir quelque confiance, et nous ne nous y arrêterons pas, malgré les nombreux exemples d'évaluation de ce genre que nous avons recueillis dans tous les pays et dans des systèmes très variés d'économie rurale.

§ III. — Organisation du personnel.

1° *Du mode d'organisation.*

Jusqu'ici nous n'avons envisagé la question du nombre des serviteurs ou aides agricoles que sous le point de vue des circonstances locales et de la masse du travail annuel que nécessite l'exploitation d'un établissement; mais il en est un autre plus important peut-être et dont nous allons nous occuper: c'est celui de la *surveillance des travaux* ou de l'*organisation de subordination.*

Dans les petites exploitations, l'entrepreneur, étant lui-même agent actif dans les travaux matériels et travaillant sans cesse avec sa famille ou le petit nombre d'ouvriers qu'il emploie, peut exercer sans peine une